



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 AVRIL 2024

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre Avril à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

Etaient présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. RISSO Gilbert – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – Mme TOUMANI Soréa – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.25 – Point N° 2) – M. DELAHAYE Guy – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

Ont donné procuration :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à M. JULLIEN Bernard

Absents excusés :

M. DALCANT Jacques – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – Mme ORSINI Chantal



MME PELEGRINA GENEVIEVE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 04 Avril 2024
Délibération N° DM_20240404N020

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur Gérard BENOIT, adjoint délégué aux finances, expose à l'Assemblée les grandes orientations de budget primitif pour 2024.

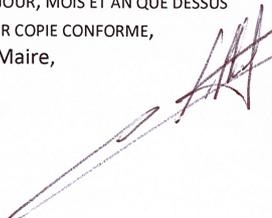
Il rappelle que l'ensemble des documents budgétaires a été transmis aux conseillers municipaux et notamment :

- ✓ Le document règlementaire relatif au projet de Budget Principal et la note relative à son élaboration.

À l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire soumet au vote de l'Assemblée, chapitre après chapitre, le Budget Primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes en :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT à 9.109.000 €.
- SECTION D'INVESTISSEMENT à 3.522.303 €.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, A LA MAJORITE (PAR 20 VOIX "POUR" ET 5 ABSTENTIONS), approuve, chapitre par chapitre, le budget primitif 2024 tel que présenté.

AFFICHEE LE :	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,
RETIREE LE :	 
T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/>	René VILLARD
NOMENCLATURE N° : 7.1	